

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 23 mai 2019 à 9 h 30

« Âges et comportements de départ à la retraite : santé et conditions de maintien dans l'emploi »

Document n° 11

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**La satisfaction liée au travail à partir de 50 ans :
exploitation de l'enquête SILC-SRCV**

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

La satisfaction liée au travail à partir de 50 ans : exploitation de l'enquête SILC-SRCV

Grâce à l'enquête SILC-SRCV¹ qui interroge les ménages sur les conditions de vie (au travers d'indicateurs sur les privations, le logement, l'équipement, l'environnement et la santé), il est également possible de disposer d'éléments d'appréciation sur la satisfaction liée au travail.

La satisfaction liée au travail est fondée sur une échelle de 0 à 10 qui a déjà été décrite dans les documents du COR de la séance du 25 novembre 2015. La question est posée de la manière suivante : « sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (entièrement satisfait), indiquez votre satisfaction concernant (...) votre emploi principal ».

A partir de l'exploitation des données les plus récentes (2017), les graphiques suivants permettent de décliner la satisfaction liée au travail en fonction du genre, du secteur d'activité (entre secteur privé et secteur public), du quartile de revenus, de l'état de santé ressenti, parmi les actifs âgés de 50 ans et plus. Les données transmises par l'INSEE permettent en particulier d'observer les résultats selon l'âge des actifs ayant répondu au questionnaire, selon qu'ils aient entre 50 et 54 ans, entre 55 ans et 59 ans, ou plus de 59 ans. Elles autorisent également d'esquisser une évolution au cours du temps, de 2010 à 2017.

Il convient de souligner que les corrélations mises en exergue dans les graphiques entre la satisfaction liée au travail, l'appartenance à une classe d'âge et une troisième dimension (genre, secteur d'activité, niveau de revenu et santé) peuvent masquer des effets de composition et doivent donc être interprétées avec prudence. Elles peuvent notamment refléter l'effet de sélection des personnes encore en activité dans la classe d'âge la plus proche de la retraite, qui concentre ceux qui occupent des postes pouvant davantage convenir à leur état de santé ou à leur souhait de poursuite d'activité que ceux occupés à un âge plus jeune.

Il est par ailleurs difficile d'en déduire de manière affirmative la nature d'un lien dont le sens de causalité est incertain : est-ce la volonté exprimée par l'assuré de poursuivre son activité professionnelle qui oblige les employeurs à proposer des aménagements du poste de travail en vue de le rendre compatible à l'activité après 60 ans, ou est-ce la satisfaction liée au travail pour lui-même qui permet d'envisager pour l'assuré une poursuite de l'activité professionnelle?

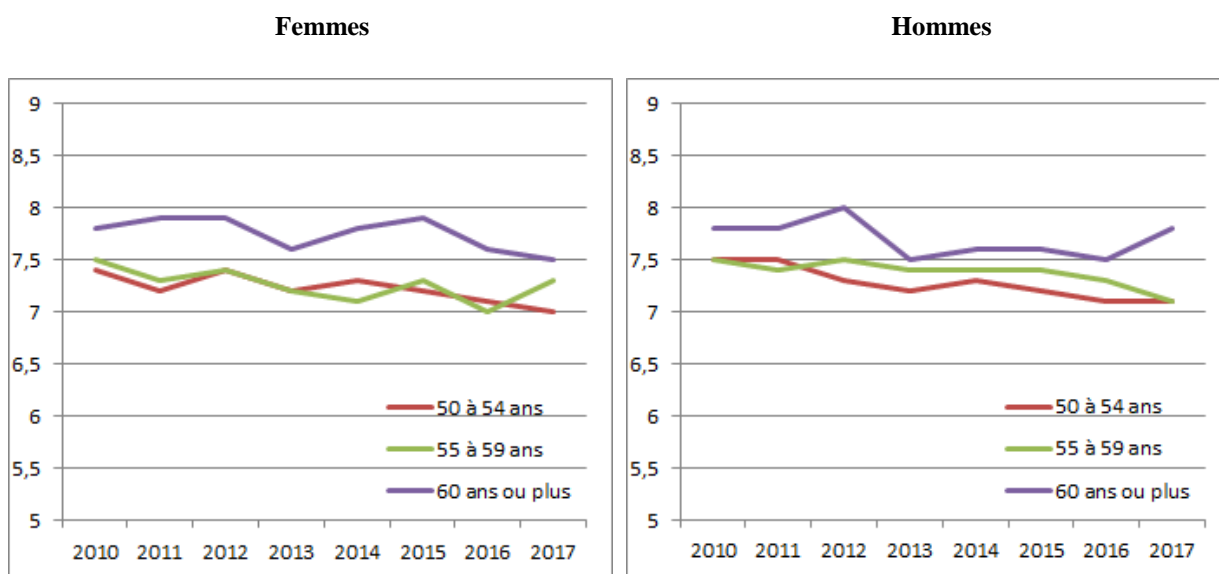
¹ L'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (dispositif SRCV) est la partie française du système communautaire EU-SILC (European union-Statistics on income and living conditions). Cette enquête menée en face à face porte sur les revenus (de l'année civile précédant la collecte), la situation financière et les conditions de vie des ménages. Depuis la collecte de 2008, les données de revenu sont récupérées par appariement avec les fichiers administratifs, sociaux et fiscaux. La question de la satisfaction au travail est posée avec proxy interdite, les répondants ne pouvant répondre au lieu des personnes absentes au moment de l'interrogation, ce qui conduit à un champ partiel.

Nous nous limiterons par la suite à l'exposé des données sans tester l'endogénéité des réponses et en conservant à l'esprit la nécessaire relativisation de la portée des enseignements issus des graphiques.

1. La satisfaction liée au travail selon le genre

L'analyse des ressentis des hommes et des femmes montre peu de différences par genre, et peu d'évolution entre 2010 et 2017 (baisse de 0,3 point de satisfaction liée au travail). En revanche, comme l'illustre la figure 1, une différence de ressenti significative est perceptible entre les actifs de moins de 60 ans et ceux de 60 ans et plus : ces derniers semblent davantage satisfaits par leur emploi que ceux des classes d'âges précédentes. Il semblerait que les assurés actifs après 59 ans occupent des emplois qui leur paraissent en moyenne légèrement plus satisfaisants que les personnes interrogées à un âge plus jeune, qu'ils soient contraints ou qu'ils aient choisi de partir plus tardivement à la retraite. Cet écart trouve vraisemblablement une explication dans une sortie du marché du travail plus précoce des personnes les moins satisfaites au travail, exemple d'effet de composition cité précédemment.

Figure 1 – Satisfaction liée au travail par genre, de 2010 à 2017, parmi les actifs de 50 ans et plus répartis en 3 classes d'âge



Note de lecture : la satisfaction liée au travail des femmes de 50 à 54 ans en 2017 est de 7 sur une échelle de 0 à 10.

Champ : ensemble des personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

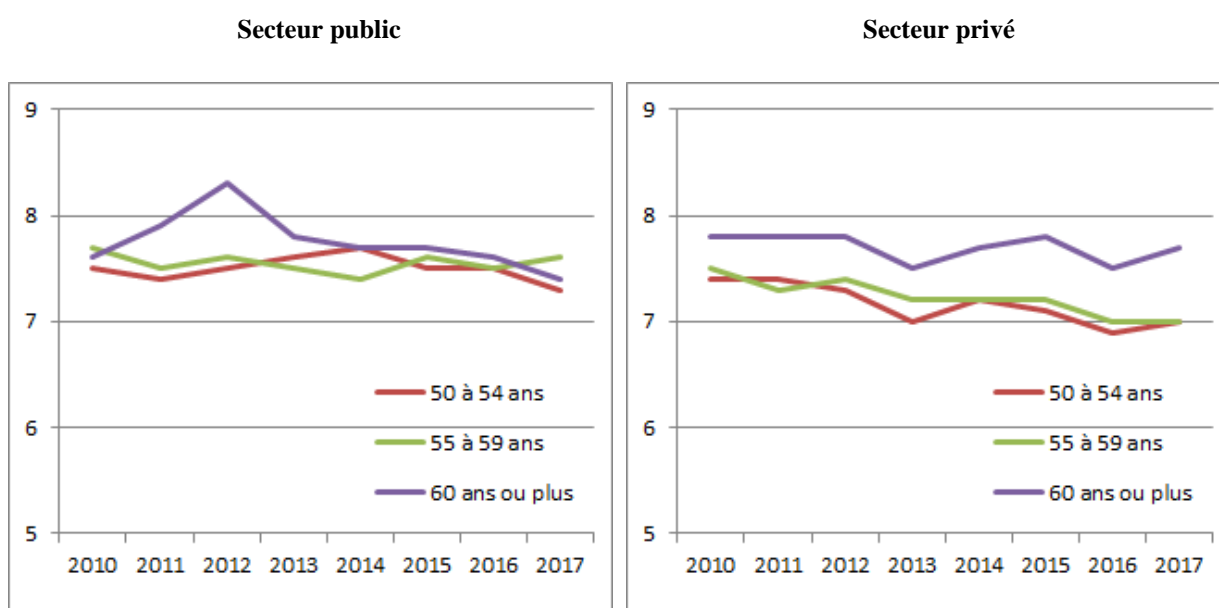
Source : calculs SG-COR à partir des données françaises de l'enquête SILC-SRCV transmises par l'INSEE.

2. La satisfaction liée au travail selon le secteur d'activité

Entre secteur public et secteur privé, la satisfaction liée au travail montre une opposition entre des actifs du secteur public en moyenne davantage satisfaits que ceux du secteur privé entre 50 et 59 ans. Ce résultat n'est plus vérifié, voire s'inverse, à partir de 60 ans (figure 2). Il semblerait que les actifs du secteur public contraints de rester en emploi après 59 ans soient relativement moins satisfaits, sans qu'il soit possible d'y percevoir la portée respective d'une éventuelle plus grande inadaptation des postes au vieillissement ou d'insatisfactions plus importantes face à l'attente des départs à la retraite. Cette distinction est relativement récente : avant 2013, les actifs de 60 ans et plus du secteur public étaient, comme ceux du secteur privé, plus satisfaits de leur travail que ceux légèrement plus jeunes.

Il est cependant important de souligner ici la faiblesse des effectifs interrogés dans le secteur public, de l'ordre de 50 à 100 personnes pour certaines années : les conclusions portées sur cette opposition entre secteurs d'activité sont certainement à relativiser et mériteraient d'être confirmées dans les enquêtes ultérieures.

Figure 2 – Satisfaction liée au travail par secteur d'activité, de 2010 à 2017, parmi les actifs de 50 ans et plus répartis en 3 classes d'âge



Note de lecture : la satisfaction liée au travail des actifs du secteur public de 55 à 59 ans en 2017 est de 7,6, contre 7 pour ceux du secteur privé.

Champ : ensemble des personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

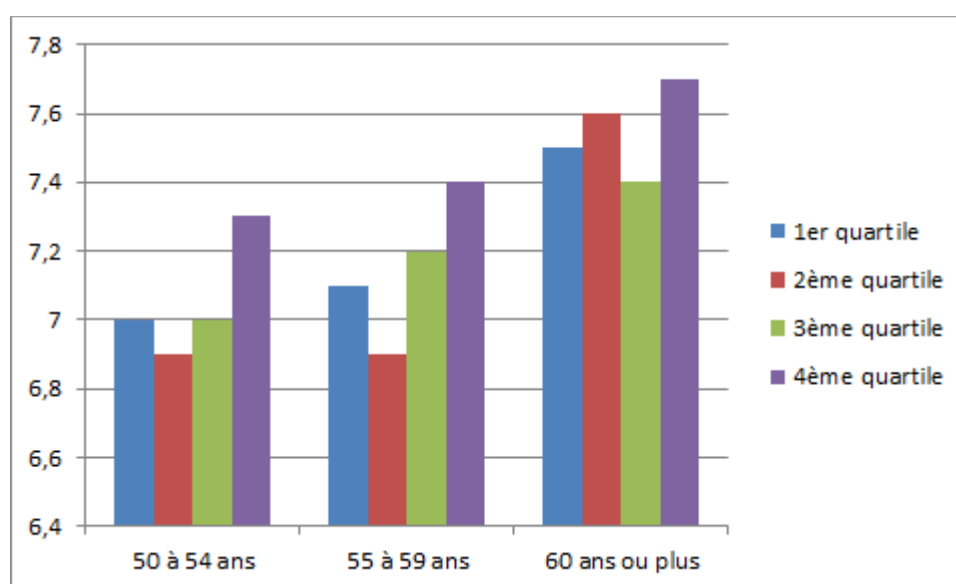
Source : calculs SG-COR à partir des données françaises de l'enquête SILC-SRCV transmises par l'INSEE.

3. La satisfaction liée au travail selon le niveau de revenu

Le revenu que les actifs en emploi retirent de leur travail peut permettre d'en relativiser psychologiquement la contrainte ou au contraire alourdir l'insatisfaction si la personne interrogée juge sa rémunération insuffisante au regard de ces mêmes contraintes. Il est attendu que les actifs les mieux payés jugent plus favorablement leur satisfaction à cette aune, effet renforcé par les contraintes physiques souvent liées à certains emplois parmi les plus faiblement rémunérés – même si certains emplois du haut de l'échelle des rémunérations sont également associés à un stress et à des contraintes horaires pouvant générer de l'insatisfaction liée au travail.

À l'observation des données de l'enquête SILC-SRCV, la satisfaction liée au travail n'est pas linéairement plus importante au fil des catégories de revenu représentées par leurs quartiles² (voir figure 3 pour l'année 2017). Entre 50 et 59 ans, les actifs du deuxième quartile de revenus sont moins satisfaits dans leur travail que ceux des autres quartiles. Pour les personnes encore actives après 59 ans, le point bas se situe pour le 3^{ème} quartile. Cependant, toutes classes d'âge confondues, les personnes du dernier quartile déclarent toujours ressentir une satisfaction liée au travail supérieure à celle des autres quartiles.

Figure 3 – Satisfaction liée au travail par quartile de revenus, en 2017, parmi les actifs de 50 ans et plus répartis en 3 classes d'âge



Note de lecture : la satisfaction liée au travail des actifs percevant un revenu classé dans le premier quartile de tous les revenus des personnes interrogées et âgés de 50 à 54 ans en 2017 est de 7, contre 7,3 pour ceux du 4^{ème} quartile de revenus et de la même classe d'âge.

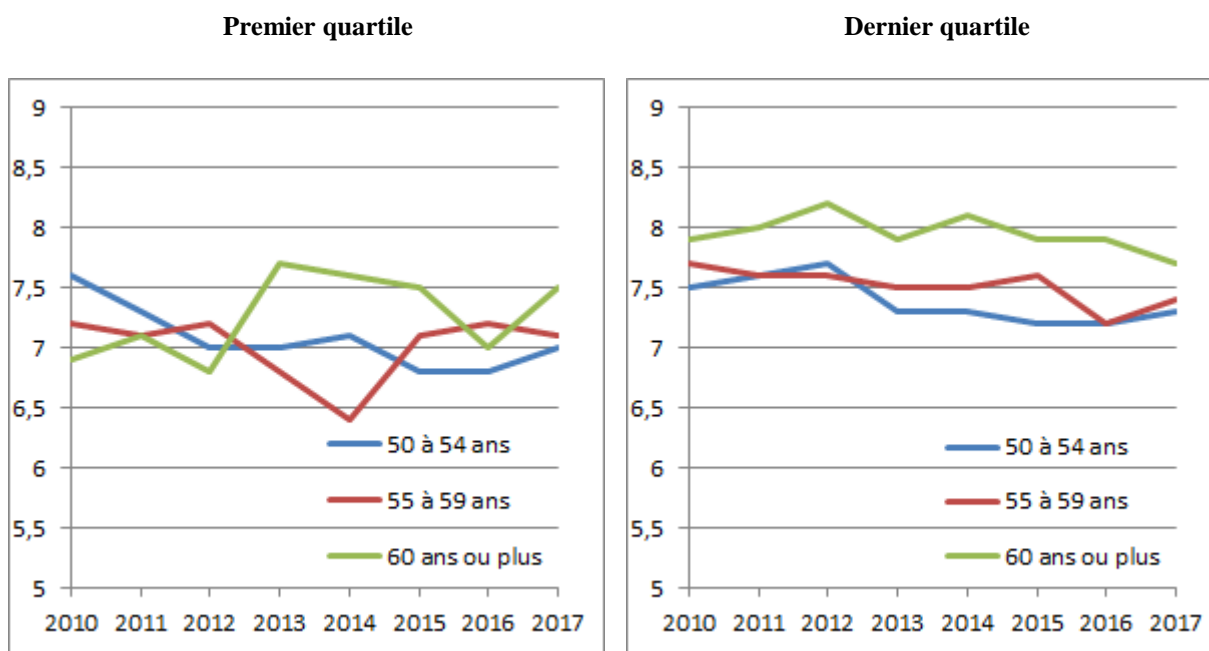
Champ : ensemble des personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source : calculs SG-COR à partir des données françaises de l'enquête SILC-SRCV transmises par l'INSEE.

² Le premier quartile comprend les actifs percevant un revenu qui les situe dans le quart de la population aux revenus les plus faibles, le dernier quartile les 25 % de population aux revenus les plus élevés.

La satisfaction liée au travail des actifs du quartile supérieur est plus élevée que celle du premier quartile, d'un demi-point en 2010, contre 0,3 point en 2017 (cf. figure 4). Les personnes aux plus hauts revenus seraient plus satisfaites de leur emploi principal, mais leur satisfaction baisserait légèrement au fil des années entre 2010 et 2017. La hiérarchie entre classes d'âge observée précédemment est respectée parmi ces plus hauts revenus, mais ce n'est pas le cas pour le 1^{er} quartile, selon l'année observée.

Figure 4 – Satisfaction liée au travail pour les quartiles 1 et 4 de revenus, de 2010 à 2017, parmi les actifs de 50 ans et plus répartis par classes d'âge



Note de lecture : la satisfaction liée au travail des actifs percevant un revenu classé dans le premier quartile de tous les revenus des personnes interrogées et âgés de 50 à 54 ans en 2017 est de 7, contre 7,3 pour ceux du 4^{ème} quartile de revenus et de la même classe d'âge.

Champ : ensemble des personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source : calculs SG-COR à partir des données françaises de l'enquête SILC-SRCV transmises par l'INSEE.

4. La satisfaction liée au travail selon l'état de santé

L'état de santé ressenti est une variable qui conditionne fortement la satisfaction liée au travail, sans que l'on puisse inférer au seul travail l'origine du niveau de cet état de santé. La figure 5 illustre ce lien, depuis la santé déclarée comme « mauvaise ou très mauvaise » jusqu'à celle jugée « très bonne ». En moyenne entre 2010 et 2017, les personnes dont la santé déclarée est la plus faible déclarent une satisfaction liée au travail de 6,3, contre 7,1, 7,6 et 8,1 respectivement pour les actifs dont la santé est assez bonne, bonne ou très bonne. Les actifs de 60 ans et plus déclarent toujours une meilleure satisfaction liée au travail que ceux des autres classes d'âge, à état de santé donné. L'écart se situe en moyenne entre 0,4 et 0,6 point, ce qui peut traduire une meilleure adaptation des postes de travail à leur état de santé, même aux âges plus jeunes.

Figure 5 – Satisfaction liée au travail selon l'état de santé ressenti, de 2010 à 2017, parmi les actifs de 50 ans et plus répartis en 3 classes d'âge



Note de lecture : la satisfaction liée au travail des actifs percevant un revenu classé dans le premier quartile de tous les revenus des personnes interrogées et âgés de 50 à 54 ans en 2017 est de 7, contre 7,3 pour ceux du 4^{ème} quartile de revenus et de la même classe d'âge.

Champ : ensemble des personnes âgées de 16 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source : calculs SG-COR à partir des données françaises de l'enquête SILC-SRCV transmises par l'INSEE.